



# LA SOLUTION À VOS BESOINS CLÉ EN MAIN

POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS DE COMPLÉMENT  
DE MAIN-D'ŒUVRE OU DE REMPLACEMENT

Un guichet unique :  
**AGRI EMPLOI 01**

VOUS ÊTES UN AGRICULTEUR, UNE AGRICULTRICE, UNE ENTREPRISE OU  
UNE COLLECTIVITÉ, NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE POUR RÉPONDRE À  
VOS BESOINS DE COMPÉTENCES.



# Nous mettons à votre disposition des salariés en adéquation avec vos besoins

## Nous connaissons vos métiers, vos contraintes et votre secteur géographique

Un mode d'emploi simple et rapide, pour vous faire gagner du temps :

***on s'occupe de tout !***

- Recrutement des agents
- Gestion administrative (contrat, planning, bulletin de salaire)
- Conseil et soutien sur les aides financières qui peuvent vous être allouées

## ACCOMPAGNEMENT



**Vous avez peut-être droit à une aide financière en cas de :**

Maladie - décès - accident de la vie - aide MSA et / ou Groupama  
Formation VIVEA

Congés maternité et paternité : aide MSA

Loisirs et congés : crédit d'impôt

Mandat syndical ou professionnel



## TARIFS HT 2022\*

\* TVA à 20 %

<b>87 €</b>	La demi-journée de 3 heures
<b>102 €</b>	La demi-journée de 4 heures
<b>155 €</b>	Journée de 7 heures

En semaine

---

<b>118 €</b>	Demi-journée de 3 heures
<b>155 €</b>	Journée de 5 heures

Dimanche et jours fériés

---

### Sur devis    Autres formules sur-mesure possibles

---

<b>Inclus</b>	Frais de dossier
<b>Inclus</b>	Gestion administrative : bulletin de salaire, contrat de travail, planning, mise à disposition
<b>Inclus</b>	Charges patronales
<b>Inclus</b>	Frais kilométriques du salarié (hors formules sur-mesure)
<b>Inclus</b>	Conseils et démarches : Prise en charge MSA sur justificatif pour les congés maternité / paternité / maladie - décès...

- Adhésion annuelle au « Service emploi »

<b>10 €</b>	Par exploitant et par exploitation
-------------	------------------------------------

***Non soumis à la TVA.***



# Suivez-nous



## Une équipe à votre écoute

04 74 45 56 91  
[agriemploi01@ma01.fr](mailto:agriemploi01@ma01.fr)

**AGRI EMPLOI 01 - SR 01**

Maison de l'agriculture  
4, avenue du Champ de Foire - 01003 Bourg-en-Bresse

